

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Séance du 4 février 2013

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Roger MOSSER, excusé,
- Mme Emmanuelle RUEFF, excusée,
- M. Christian MANGOLD, excusé,
- M. Jean-Marie GRUNERT, non excusé.

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14 Conseillers présents : 10 Date de convocation : 28 janvier 2013

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 08/01/2013
3. Location du lot n° 1 de la chasse communale
4. Arrêt du P.L.U.
5. Demande de subvention par l'A.P.P.M.A.
6. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08/01/2013

Le procès-verbal de la séance du 08/01/2013 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. LOCATION DU LOT N°1 DE LA CHASSE COMMUNALE

Après avoir pris contact avec le Responsable Chasse au Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces de la Direction Départementale des Territoires, il s'avère que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur la location de la chasse communale sans avoir au préalable réuni la commission communale consultative de la chasse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer ce point de l'ordre du jour de la présente séance et nomme Messieurs Denis OTT et Daniel KOEHLER, comme membre de cette commission.

4. ARRET DU P.L.U.

Ce point est retiré de l'ordre du jour par manque d'informations.

5. DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'A.P.P.M.A.

Le Président de l'A.P.P.M.A. sollicite une aide financière de la commune pour la deuxième tranche des travaux de renforcement des berges et du chemin d'accès de l'étang de pêche.

Le coût total de ces travaux est estimé à 4 200,48 € TTC, soit 3 512,11 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 526,82 € à l'A.P.P.M.A. ce qui correspond à une participation équivalente à 15 % du montant HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

6. DIVERS

Rentrée scolaire 2013 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est invité à un conseil d'école le jeudi 7 février 2013 afin d'évoquer les changements des rythmes scolaires. Pour l'instant la prudence est de mise étant donné que ce projet de loi reste flou sur les moyens à mettre en œuvre par les communes pour les activités périscolaires.

Clôture de la séance à 19h40.